

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 04 avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle Rambaud, s'est réuni, à la mairie, sur convocation adressée à tous ses membres le 31 Mars 2022

par M. BACH Matthieu, Maire en exercice.

Étaient présents : **M. BACH Matthieu**, Maire

M.DOMPMARTIN Damien

M. LAMOUILLE Charles

Mme GUERINEL Muriel

M. MARMOUX Frédéric

M. KOUTCHOUK Jean-Pierre

Mme DUMONT-DAYOT Emilie

M. AUVRE Marcel

M. BRODIN Antoine

Mme LONATI Chantal

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu du conseil du 28/02/2022
- Présentation par Mme GERVAIS (urbaniste) des démarches à suivre pour la modification du PLU
- Budget
- Elections présidentielles : tenue du bureau de vote
- Aménagement du stade
- Point sentiers
- Point bâtiments
- Questions diverses

M. BRODIN est nommé secrétaire de séance.

Compte-Rendu du 28/02/2022

Après y avoir apporté quelques modifications, le compte-rendu du 28/02/2022 a été approuvé.

Présentation Mme GERVAIS pour démarches modification du PLU

La commune envisage l'évolution de son PLU en vue notamment de supprimer l'OAP 2 du chef-lieu, de favoriser la rénovation des bâtiments existants dans les hameaux, de préserver les terres agricoles et de permettre un projet de réalisation d'une centrale de panneaux photovoltaïques sur les terrains de la carrière. Cette procédure impliquera de procéder à la modification de différents documents du PLU existant.

Mme GERVAIS, urbaniste qui avait déjà été engagée par la commune pour la première modification du PLU, explique en premier lieu au Conseil Municipal, qu'il ne s'agira pas d'une modification du PLU mais d'une révision car l'intention du Conseil est non seulement de modifier le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) mais aussi d'instaurer le sursis à statuer.

Une délibération prescrivant cette révision doit être prise.

Mme GERVAIS explique également qu'il serait intéressant de profiter de cette révision pour effectuer un travail de rafraîchissement/mise à jour du règlement écrit, du plan de zonage et du règlement graphique.

Le sursis à statuer ne pourra avoir lieu qu'après avoir débattu sur le nouveau PADD.

La première étape est donc de prendre une délibération prescrivant d'une manière détaillée la procédure de révision.

La 2nde étape est de finaliser le débat sur le PADD.

C'est un travail dont s'occupera Le Conseil municipal pendant que Mme Gervais regardera les modifications à apporter au règlement écrit.

Le PADD sera ensuite validé par une délibération

Madame Gervais présentera au Conseil le dossier de révision du PLU avec toutes les clauses de modification du règlement écrit, du zonage et du règlement graphique.

Ce dossier sera soumis à enquête publique et sera enfin validé par une délibération.

Budget

1-La Secrétaire présente au Conseil municipal le compte administratif pour le CCAS

Fonctionnement

Dépenses : 0 €

Recettes : 1 270 €

Report : 4 744.33 €

Résultat exercice : 6 014.33 €

Investissement

Dépenses : 0 €

Recettes : 0 €

Report : 1 124.59 €

Résultat exercice : 1 124.59 €

Le maire quitte la salle et le compte administratif est approuvé à l'unanimité par le Conseil municipal.

Lors d'une précédente réunion, Le Conseil Municipal avait décidé de dissoudre le budget du CCAS afin de l'intégrer au budget principal et réduire ainsi le nombre d'écritures.

Il faut donc délibérer en ce sens pour l'affectation du crédit au budget principal

Après présentation et délibération, le Conseil municipal valide à l'unanimité l'intégration du crédit du CCAS au budget principal, qui s'élève à 7 168.92 €

2-La Secrétaire présente ensuite le compte administratif pour le budget principal

Fonctionnement

Dépenses : 270 792.04 €

Recettes : 337 998 .49 €

Report : 145 000 €

Résultat exercice : 212 206.45 €

Investissement

Dépenses : 29 401.55 €

Recettes : 74 448.34 €

Report : 404 026.26 €

Résultat exercice : 449 073.05 €

Le maire quitte la salle et le compte administratif est approuvé à l'unanimité par le Conseil municipal.

3- Budget 2022

Le maire propose de réfléchir aux différents programmes d'investissement pour la prochaine réunion de conseil lors duquel le budget principal sera voté.

Élections du 10 avril : tenue du bureau de vote

En vue des prochaines élections, il est nécessaire d'organiser la tenue des bureaux de vote avec le maire et les conseillers.

Point sur les bâtiments

Le Conseil municipal a fait appel à un bureau d'étude afin que ce dernier lui fasse des propositions pour l'aménagement des espaces inoccupés, notamment du grenier au-dessus de la salle des fêtes.

Il attend également une proposition pour la création d'un nouveau bâtiment multifonctionnel qui pourrait être utilisé à la fois pour la création d'une nouvelle classe en cas de besoin mais également pour la cantine et la garderie. Ce nouveau bâtiment pourrait aussi accueillir la bibliothèque et un espace de co- working

Informations diverses

- La hotte de l'appartement au-dessus de la mairie a été changée
- Cérémonie de la citoyenneté : à l'initiative de Monsieur le maire, cette petite cérémonie sera l'occasion pour lui de remettre les cartes électorales aux jeunes citoyens de la commune et de les encourager, par ce petit instant festif, à faire leur devoir de citoyen lors des prochaines élections présidentielles

- Paniers garnis : le contexte sanitaire de ces 2 dernières années n'a pas permis l'organisation du repas traditionnel des aînés ou du voyage. Dans le cadre du CCAS, le Conseil municipal a décidé de gâter un peu ces aînés et de leur offrir un panier garni de Pâques.

Plusieurs devis ont été proposés et c'est celui de l'entreprise locale Proximiterr' qui a été retenu

Point Stade

La commission en charge du projet « aménagement stade » présente au conseil l'avancement de ses réflexions.

*Des arbres ont été plantés par l'entreprise Puthod

*plusieurs entreprises ont été consultées pour la mise en place d'une aire de jeux au stade.
L'emplacement définitif reste à définir

Participation commune au projet panneaux photovoltaïques à la carrière

Le SYANE a rencontré plusieurs fois le conseil municipal pour lui présenter tous les aspects du projet.

Après un tour de table, le conseil Municipal approuve à la majorité des voix le projet d'implantation de panneaux photovoltaïques sur la carrière de la commune.

Toutefois le projet n'étant pas approuvé à l'unanimité, un référendum sera proposé à la population

Toutes les questions du jour étant épuisées, la séance est levée à 00h15